

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D' ASTRIDA

N°431/Just..-

Astrida, le 23 février 1951/-

Objet:

Affaire KIBAWA et Crts.

Monsieur le Substitut,



Comme suite à votre n° 234/R.M.P. 338/S  
du 16/I/51, j'ai l'honneur de vous faire savoir que  
Kagimbangabo a payé l'amende ferfaitaire lui proposée  
et que la quittance n° 30 du 16/I/1951 lui a été délivrée..

L' Officier de Police Judiciaire,  
CH.LEES,

Monsieur le Substitut du  
Procureur du Roi, à

KIGALI.-

=====